

# COMMUNIQUER 1

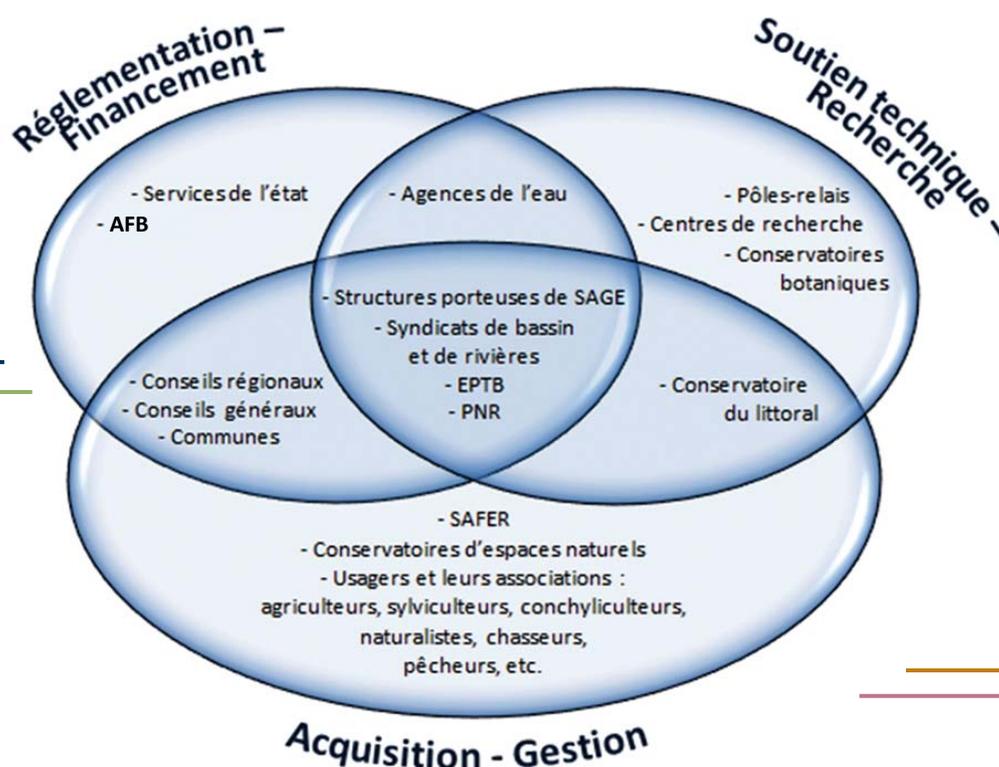
## QUI INTERVIENT EN ZONE HUMIDE ?

Les acteurs qui interviennent en zone humide et les porteurs de projets sont très nombreux : services de l'État, établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, exploitants et usagers.

Il est essentiel de connaître les parties prenantes et les acteurs de la concertation afin d'échanger sur leur projet et ainsi créer des liens et de la cohérence entre les actions menées.

La mutualisation des savoirs et les échanges des perceptions permettent de déterminer des objectifs partagés, d'améliorer la connaissance du territoire et de s'appuyer sur les compétences des différents acteurs.

Les rôles des principaux acteurs en zones humides figurent sur le schéma ci-dessous.



Le tableau ci-après propose une présentation de chaque acteur avec le détail de ses missions concernant les zones humides.



## Les acteurs et leurs missions en zones humides

Acteurs	Missions et rôles	Liens
 <p>Les administrations centrales des ministères</p>	<p>Les administrations centrales des ministères contribuent à l'élaboration des projets de loi et de décret en faveur de la protection des zones humides. Le ministère en charge de l'écologie et celui en charge de l'agriculture et de la pêche sont les deux principaux ministères intervenant dans le domaine. Ils ont notamment permis de préciser les critères de délimitation des zones humides de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.</p> <p>De plus, le Ministère en charge de l'écologie a créé et pilote le "Groupe National sur les Zones Humides" dont l'objectif est d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan national d'action en faveur des zones humides.</p>	<p>Le site du ministère en charge de l'écologie : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a></p> <p>Le site du ministère en charge de l'agriculture : <a href="http://www.agriculture.gouv.fr">www.agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Le plan national d'action : <a href="http://pnmh.espaces-naturels.fr/accueil">http://pnmh.espaces-naturels.fr/accueil</a></p>
 <p>Les services déconcentrés de l'État</p>	<p>Les services de l'État veillent à l'application des lois et règlements et poursuivent leurs missions de coordination en contribuant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la connaissance relative aux zones humides ;</li> <li>• aider à la mise en œuvre des différents outils (planification, défiscalisation, police de l'eau) ;</li> <li>• mettre en commun les données à l'échelle de la région et relayer l'information ;</li> <li>• conseiller et orienter les acteurs locaux dans leur démarche lors des réunions.</li> </ul> <p>Les préfets ont un rôle important dans la gestion des zones humides puisqu'ils ont la responsabilité des arrêtés préfectoraux. Certains préfets sont également coordonnateurs de bassin.</p>	<p>Les principaux services déconcentrés intervenant en zones humides sont les DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), les DDT et DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Pour plus d'informations, consulter les sites des services déconcentrés de l'État des régions et des départements concernés.</p>
 <p>L'Agence française pour la biodiversité (AFB)</p>	<p>L'AFB apporte un appui au ministère en charge de l'écologie pour mener la politique nationale de protection des zones humides. Ainsi, il a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contrôler les usages de l'eau par une police administrative donnant des avis techniques concernant l'impact des IOTA (Installations Ouvrages Travaux et Activités) et une police de l'eau et des milieux aquatiques veillant au respect de la réglementation ;</li> <li>• réaliser un portail national d'accès aux informations sur les zones humides en collaboration avec les ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, les agences de l'eau, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les pôles-relais et l'Office International de l'EAU.</li> </ul> <p>L'AFB regroupe l'Onema, l'Établissement public des parcs nationaux, l'Agence des aires marines protégées et le groupement d'intérêt public ATEN.</p> <p>À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette entité fusionnera avec l'ONCFS pour donner l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui reprendra les missions des deux structures.</p>	<p>Le site de l'AFB : <a href="http://www.afbiodiversite.fr">www.afbiodiversite.fr</a></p> <p>Le portail national zones humides : <a href="http://www.zones-humides.eaufrance.fr">www.zones-humides.eaufrance.fr</a></p>
 <p>L'Agence de l'eau Seine-Normandie</p>	<p>La mission de l'Agence de l'eau est de financer les infrastructures, projets et études qui contribuent à la préservation de la ressource en eau en respectant le développement des activités économiques. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Seine-Normandie finance et aide à la réalisation de cartographie des zones humides, à leur acquisition, leur entretien et leur restauration. Les subventions peuvent être allouées aux collectivités locales, aux établissements publics, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations entreprenant des actions en faveur de la protection des zones humides. De plus, elle apporte un appui technique en contribuant à l'élaboration de formations, de guides techniques et de rapports d'étude.</p>	<p>Le site de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : <a href="http://www.eau-seine-normandie.fr">www.eau-seine-normandie.fr</a></p>

Acteurs	Missions et rôles	Liens
 <p>Pôle-relais Zones Humides</p> <p>Les Pôles-relais zones humides</p>	<p>Quatre pôles-relais zones humides ont spécialement été mis en place dans le cadre du premier plan national en faveur des zones humides (1995) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre à disposition des connaissances fiables pour la gestion des zones humides ;</li> <li>• informer et sensibiliser les acteurs concernés par la gestion des zones humides ;</li> <li>• favoriser la coordination entre les acteurs dans les projets territoriaux.</li> </ul>	<p>Trois Pôles-relais interviennent sur le bassin Seine-Normandie:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://www.pole-tourbieres.org">www.pole-tourbieres.org</a></li> <li>• <a href="http://www.pole-zhi.org">www.pole-zhi.org</a></li> <li>• <a href="http://www.forum-zones-humides.org">www.forum-zones-humides.org</a></li> </ul>
 <p>Conservatoire du littoral</p> <p>Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres</p>	<p>Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire du littoral intervient sur les zones humides côtières, les estuaires et les bordures des lacs de plus de 1000 ha par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'acquisition des terrains fragiles ou menacés ;</li> <li>• l'élaboration de plans de gestion sur les sites acquis ;</li> <li>• la réalisation de travaux de réhabilitation ;</li> <li>• le conventionnement avec des propriétaires pour une gestion conservatoire ;</li> <li>• l'ouverture au public des sites acquis ;</li> <li>• l'information et la sensibilisation du public.</li> </ul> <p>Après avoir réalisé les travaux de remise en état des sites acquis, le Conservatoire confie la gestion des terrains à des collectivités locales ou à des associations.</p>	<p>Les deux délégations du Conservatoire du littoral intervenant sur le bassin Seine-Normandie sont : la délégation de Normandie et la délégation des lacs.</p> <p><a href="http://www.conservatoire-du-littoral.fr">www.conservatoire-du-littoral.fr</a></p>
 <p>Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)</p>	<p>Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) est à la fois un établissement scientifique et un service public, tourné vers la recherche et la diffusion des connaissances. Concernant les zones humides, il intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en menant des travaux de recherche sur l'inventaire et la description de la diversité des zones humides, l'analyse des relations avec les activités humaines, etc. ;</li> <li>• en apportant une expertise ;</li> <li>• en favorisant l'enseignement et la pédagogie pour les étudiants, les doctorants, les enseignants, les élèves et le grand public ;</li> <li>• en diffusant les connaissances au travers d'actions de médiation.</li> </ul>	<p>Le site du Muséum National d'Histoire Naturelle : <a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a></p>
<p>Les autres organismes de recherche</p>	<p>D'autres organismes de recherche permettent d'améliorer les connaissances sur les zones humides : les universités, l'IRSTEA - anciennement Cemagref - (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les universités</li> <li>• l'IRSTEA : <a href="http://www.irstea.fr">www.irstea.fr</a></li> <li>• le CNRS : <a href="http://www.cnrs.fr">www.cnrs.fr</a></li> <li>• l'INRA : <a href="http://www.inra.fr">www.inra.fr</a></li> <li>• l'INSERM : <a href="http://www.inserm.fr">www.inserm.fr</a></li> <li>• l'IFREMER : <a href="http://wwwz.ifremer.fr">wwwz.ifremer.fr</a></li> </ul>

Acteurs	Missions et rôles	Liens
 <p>Les conservatoires botaniques nationaux</p>	<p>Les conservatoires botaniques nationaux sont spécialisés dans la connaissance et la conservation de la flore sauvage et des habitats naturels. Ils ont pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître l'état et l'évolution de la flore et des habitats ;</li> <li>• identifier et conserver la flore rare et menacée ;</li> <li>• apporter un concours technique et scientifique à l'État, aux établissements publics, aux collectivités, etc. ;</li> <li>• informer et éduquer le public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.</li> </ul>	<p>Trois conservatoires botaniques interviennent sur le bassin Seine-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• celui de Bailleul : <a href="http://www.cbndl.org">www.cbndl.org</a></li> <li>• celui du bassin Parisien : <a href="http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/">http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/</a></li> <li>• celui de Brest : <a href="http://www.cbnbrest.fr">www.cbnbrest.fr</a></li> </ul>
<p>Les conseils régionaux</p>	<p>Les conseils régionaux ont des missions environnementales importantes dans lesquelles les problématiques liées aux zones humides s'intègrent via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élaboration des trames vertes et bleues ;</li> <li>• la labélisation de Parc Naturel Régional (PNR) et de Réserve Naturelle Régionale (RNR) ;</li> <li>• des appels à projet de restauration de zones humides ;</li> <li>• la mise en réseau des acteurs.</li> </ul> <p>Les conseils régionaux sont souvent des partenaires financiers de projets en zones humides.</p>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, huit régions sont majoritairement concernées.</p>
<p>Les conseils généraux</p>	<p>Les conseils généraux peuvent intervenir sur les zones humides à différents degrés selon les stratégies de chacun, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'acquisition foncière et la valorisation d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;</li> <li>• l'avis donné sur les documents d'urbanisme ;</li> <li>• le soutien financier pour l'acquisition, l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels ;</li> <li>• l'appui technique pour la gestion des milieux aquatiques ;</li> <li>• la valorisation des zones humides dans les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) ;</li> <li>• la mise en réseau des acteurs du département ;</li> <li>• l'éco-conditionnement de certaines aides.</li> </ul>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, vingt-six départements sont majoritairement concernés.</p>
<p>Les communes et leurs groupements : syndicats intercommunaux ou mixtes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)</p>	<p>Les communes en tant que décideurs et planificateurs locaux facilitent la prise en compte de la politique de l'eau et peuvent intervenir dans la gestion des zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en inventoriant les zones humides et en les prenant en compte dans les documents d'urbanisme ;</li> <li>• en permettant à des propriétaires fonciers de bénéficier d'une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) ;</li> <li>• en participant activement à l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;</li> <li>• en participant à la gestion, à la valorisation et à l'acquisition de zones humides.</li> </ul> <p>Les collectivités territoriales peuvent déléguer leurs compétences à leurs groupements.</p>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, des centaines de communes et leurs groupements sont concernés.</p>

Acteurs	Missions et rôles	Liens
 <p>Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)</p>	<p>Disposant de compétences dans le domaine de la gestion de l'eau, de l'environnement et du développement local, les EPTB ont un rôle important dans la protection et la gestion des zones humides et peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser ou améliorer les inventaires de zones humides ;</li> <li>• améliorer la prise en compte des inventaires dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement ;</li> <li>• promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de ces milieux en se portant opérateurs pour les Mesures Agro-Environnementales (MAE) ;</li> <li>• sensibiliser sur le rôle et l'intérêt des zones humides et diffuser les connaissances auprès des collectivités.</li> </ul>	<p>Les EPTB présents sur le bassin Seine-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://www.eptb-bresle.com">www.eptb-bresle.com</a></li> <li>• <a href="http://www.oise-aisne.net">www.oise-aisne.net</a></li> <li>• <a href="http://www.seinegrandslacs.fr">www.seinegrandslacs.fr</a></li> </ul>
<p>Les syndicats de bassin versant et de rivière</p>	<p>Groupements intercommunaux ou mixtes, les syndicats de bassin versant et de rivière ont vocation à gérer de façon cohérente, de l'amont à l'aval, les différentes thématiques liées à l'eau dont les zones humides. Ils réalisent des études, des travaux d'entretien et de restauration, peuvent se porter opérateur MAE et conseiller les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.</p>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, des centaines de syndicats de bassin versant et de rivière interviennent.</p>
<p>Les Groupements d'Intérêt Public (GIP)</p>	<p>Les GIP créés pour le partage de la ressource en eau peuvent intervenir sur les zones humides, tant au niveau de la sensibilisation du public qu'au niveau des travaux de restauration et d'entretien.</p>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, on peut citer le GIP Seine-aval : <a href="http://www.seine-aval.fr">www.seine-aval.fr</a></p>
<p>Les Cellules d'Animation Technique à l'Entretien des Rivières (CATER), des Milieux (CATEM) et du Littoral (CATEL)</p>	<p>Les CATER, CATEM et CATEL ont pour mission principale l'assistance aux maîtres d'ouvrages pour la gestion et la mise en valeur des cours d'eau, des milieux aquatiques et humides. Concrètement, elles peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser et informer les maîtres d'ouvrage ;</li> <li>• accompagner les collectivités ou associations dans le montage des projets et les conseillers sur des modes de gestion ;</li> <li>• établir un diagnostic préalable aux travaux.</li> </ul>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, les trois différents types de cellules existent. On peut citer pour exemple la CATER Basse-Normandie, la CATER du département de l'Essonne, la CATEM du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.</p>
 <p>Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)</p>	<p>En adéquation avec leur charte, les PNR peuvent engager une réflexion sur la gestion des zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en améliorant la connaissance des zones humides par la réalisation de cartographies et de suivis ;</li> <li>• en menant des expérimentations et en apportant une aide à la gestion ;</li> <li>• en se portant opérateur pour les MAE ;</li> <li>• en menant des projets d'acquisition de zones humides en lien avec des partenaires désireux d'acquérir des parcelles ;</li> <li>• en éduquant, sensibilisant et communiquant sur l'intérêt des zones humides ;</li> <li>• en conseillant les propriétaires.</li> </ul>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, onze PNR sont présents. Le site de la fédération des Parcs Naturels Régionaux : <a href="http://www.parc-naturels-regionaux.fr">www.parc-naturels-regionaux.fr</a></p>

Acteurs	Missions et rôles	Liens
 <p>Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CREN ou CEN)</p>	<p>Impliqués dans la gestion des milieux naturels, les Conservatoires d'Espaces Naturels interviennent dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre des politiques publiques environnementales ;</li> <li>• l'entretien et la restauration des milieux fragiles ;</li> <li>• la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage ;</li> <li>• l'amélioration des connaissances du territoire ;</li> <li>• l'information du public par le biais de sorties découvertes et de conférences.</li> </ul>	<p>Il existe un Conservatoire d'Espaces Naturels dans chaque région :</p> <p><a href="http://www.reseau-cen.org">www.reseau-cen.org</a></p>
<p>Les associations de protection de la nature</p>	<p>Les associations de protection de la nature interviennent souvent sur les thématiques liées aux zones humides. Qu'elles soient agréées ou non par l'Etat (reconnues "d'utilité publique"), elles peuvent intervenir à différents degrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibilisation du grand public ;</li> <li>• information, stage et formation auprès du public ;</li> <li>• entretien et travaux de restauration ;</li> <li>• gestion pour le compte d'établissements propriétaires ;</li> <li>• acquisition foncière et maîtrise d'ouvrage, etc.</li> </ul>	<p>Sur le bassin Seine-Normandie, des centaines d'associations de protection de la nature interviennent.</p>
 <p>Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)</p>	<p>Les SAFER permettent le développement de l'espace rural en y facilitant l'installation de porteurs de projet. Elles interviennent en milieu rural sur les zones humides par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion des biens de propriétaires publics ou privés (préemption) ;</li> <li>• l'imposition de cahiers des charges ;</li> <li>• l'intervention sur le marché foncier rural.</li> </ul>	<p>Le site de la SAFER :</p> <p><a href="http://www.safer.fr">www.safer.fr</a></p>
 <p>Les chambres d'agriculture</p>	<p>Les chambres d'agriculture peuvent participer aux réunions autour des projets de gestion des zones humides, intervenir auprès des agriculteurs pour promouvoir des pratiques et se porter opérateur pour les Mesures Agro-Environnementales (MAE). L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et le ministère en charge de l'écologie ont signé une convention pour concilier le maintien d'une agriculture viable et la protection de zones humides.</p>	<p>Il existe une chambre d'agriculture dans chaque département :</p> <p><a href="https://chambres-agriculture.fr/">https://chambres-agriculture.fr/</a></p>
 <p>Les ADASEA (dissoutes depuis décembre 2011)</p>	<p>Jusqu'à leur <b>dissolution en décembre 2011</b>, les Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA) jouaient un rôle d'interface entre les agriculteurs, l'administration et les collectivités territoriales. Parmi leurs missions, elles intervenaient pour faciliter la prise en compte de l'environnement dans l'activité agricole et pour aider les agriculteurs dans l'élaboration des dossiers d'aides publiques.</p>	<p>Les missions des ADASEA sont désormais assurées par les chambres d'agriculture et par le syndicat professionnel agricole des jeunes agriculteurs.</p> <p><a href="https://chambres-agriculture.fr/">https://chambres-agriculture.fr/</a>  <a href="http://www.jeunes-agriculteurs.fr/">www.jeunes-agriculteurs.fr/</a></p>

Acteurs	Missions et rôles	Liens
Les associations syndicales de propriétaires	Les associations syndicales de propriétaires constituent des groupements ayant un intérêt collectif et répondant souvent à des objectifs d'intérêt général. En zones humides, elles peuvent assurer l'entretien des ouvrages, la gestion des niveaux d'eau et la préservation écologique des milieux.	Sur le bassin Seine-Normandie, des centaines d'associations syndicales de propriétaires interviennent.
 L'Office National des Forêts (ONF)	L'ONF est un acteur majeur de la gestion des zones humides dans les milieux forestiers domaniaux. Il intervient sur l'entretien des forêts humides, la restauration de mares et la valorisation de ces milieux. Sur les domaines forestiers privés, ce sont les Centres Régionaux de la Propriété Foncière (CRPF) qui interviennent.	Le site de l'ONF : <a href="http://www.onf.fr">www.onf.fr</a> Le site des CRPF : <a href="http://www.crfp.fr">www.crfp.fr</a>
 L'ONCFS	L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) contribue à l'amélioration des connaissances sur les zones humides notamment par la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'études sur le suivi et la gestion des zones humides ;</li> <li>• d'un inventaire des roselières en France ;</li> <li>• d'un réseau Oiseaux d'eau - Zones humides.</li> </ul>	Le site de l'ONCFS : <a href="http://www.oncfs.gouv.fr">www.oncfs.gouv.fr</a>
 Les fédérations et associations de chasseurs	Les fédérations départementales des chasseurs et les associations de chasse locales peuvent participer à la gestion ou la restauration d'habitats humides. Ainsi, la "fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage" peut acquérir des territoires menacés, gérer des secteurs abandonnés et communiquer auprès du public.	Le site de la fédération des chasseurs : <a href="http://chasseurdefrance.com">http://chasseurdefrance.com</a>
 Les fédérations et associations de pêcheurs	Les Fédérations départementales pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et les associations locales de pêcheurs sont directement concernées par les milieux humides, habitats dont dépendent beaucoup d'espèces piscicoles. Elles participent à la protection de ces milieux et à l'élaboration de projets de gestion des habitats piscicoles.	Le site de la fédération pour la pêche : <a href="http://www.federationpeche.fr">www.federationpeche.fr</a>
Les Comités Régionaux Conchylicoles	Les Comités Régionaux Conchylicoles (CRC) représentent et défendent les intérêts généraux de la profession conchylicole. Leurs actions concernent en grande partie les zones humides littorales.	La section Normandie-Mer du Nord intervient sur le littoral : <a href="http://www.huitres-normandie.com">www.huitres-normandie.com</a>
 L'UNICEM	L'Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériel de Constructions (UNICEM) étudie et inventorie le patrimoine écologique des carrières alluvionnaires situées sur les zones humides. De plus, leurs actions s'inscrivent dans une démarche plus globale visant à faire évoluer les pratiques sur le terrain en faveur de la biodiversité.	Le site de l'UNICEM : <a href="http://www.unicem.fr">www.unicem.fr</a>
Les particuliers : exploitants et usagers	Les propriétaires, exploitants ou usagers interviennent dans la protection et la gestion des zones humides. Ainsi, de nombreux particuliers œuvrent couramment dans ce sens. Leurs actions concernent des domaines très variables : mise en valeur par le pâturage, production de bois ou de roseaux, refuge pour la biodiversité, etc.	

